Les rediffusions de Radio-Canada seront purgées de tout « langage abusif, dégradant ou indûment discriminatoire, stéréotypé ou négatif » au sujet de « la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou un handicap »

29/11/2022 à 17h24



Radio-Canada suggère à ses animateurs et à ses journalistes d'offrir leurs excuses en direct en cas de mention inattendue du mot en n, et annonce que les rediffusions de ses émissions seront dorénavant purgées de tout langage offensant qui n'a pas de « justification éditoriale ».

Tel est le verdict de la société d'État, qui a discrètement

publié vendredi ses lignes directrices concernant le langage offensant. Ce document lui a été ordonné par une décision controversée sur l'usage du mot en n par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en juin, qui utilisait plutôt l'expression « propos offensants ».

Le texte de quatre pages explique qu'une analyse « au cas par cas » doit être faite au moment d'envisager, exceptionnellement, d'utiliser en ondes un « langage potentiellement offensant ». Le contexte et la justification éditoriale doivent être évalués, et la direction doit être consultée « en cas de doute ».

Ces lignes directrices s'appliquent immédiatement. Elles concernent tout « langage abusif, dégradant ou indûment discriminatoire, stéréotypé ou négatif » au sujet de « la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou un handicap physique ou mental ».

www.ledevoir.com